

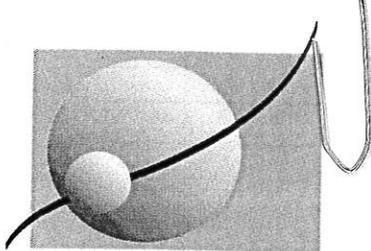
PROGRAMME ASSAINISSEMENT 2015

Tranche Champ du Noyer / Jambaz

1^{ère} tranche du raccordement de la Chèvrerie

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES :	ESTIMATIF	MARCHE DE TRAVAUX
Montant des travaux HT + Honoraires	615 000.00 € <u>62 000.00 €</u> 677 000.00 €	522 000.00 € (décompte TERACTION Septembre 2015)
RECETTES :		
SUBVENTIONS		
- <u>SMDEA</u> Part assainissement Part eau potable	527 600 x 30 % = 158 280.00 € 131 000 x 30 % = 39 300.00 €	397 706 x 30 % = 119 312 € 112 500 x 30 % = 33 750 €
- <u>AGENCE DE L'EAU</u> Part assainissement Part eau potable	150 000 x 30 % = 45 000.00 € 142 170 x 30 % = 42 651.00 €	150 000 x 30 % = 45 000 € 112 500 x 30 % = 33 750 €
Total subventions	285 231.00 €	231 812 €
AUTOFINANCEMENT EMPRUNE	Fonds propres : 86 269.00 € Emprunt : 305 500.00 € 391 769.00 €	Fonds propres : <u>86 269</u> Emprunt : <u>203 919</u> 290 188 €
TOTAL	677 000.00 €	TOTAL 522 000 €



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Metz-Tessy, le 26 Octobre 2015

**Monsieur Jean-Louis
VUAGNOUX**

**Maire de BELLEVAUX
Chef-lieu**

74470 BELLEVAUX

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser, ci-joint, pour signature, en cinq exemplaires, la convention de financement portant sur les travaux d'assainissement retenus au programme départemental 2015 et de l'Agence de l'Eau 2015 A « Collecteur de transport Champ du Noyer/Jambaz».

Le coût de l'opération HT, après adjudication, prend en compte :

- ✓ le montant des travaux adjugés à l'entreprise (342 184 € HT ✓)
 - ✓ le montant des honoraires du maître d'œuvre (23 975 € HT)
 - ✓ le montant des honoraires du conducteur d'opération (20 206€)
 - ✓ le montant des contrôles SPS pour 1921 €
 - ✓ les frais des contrôles pour 8500€ (inspection vidéo, tests à l'air, contrôle du compactage devront être obligatoirement réalisés par une entreprise indépendante et accréditée)
 - ✓ les frais de publicité pour 920 €
- soit un total de **397 706 € HT.**

Ce projet bénéficie d'une subvention de **l'Agence de l'Eau** de **45 000 €** allouée au titre de son programme **2015 A.**

La **subvention départementale**, calculée au taux de 30% sur 397 706 €, se monte à **119 312 €.**

Le financement mis en place par le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, se décompose de la manière suivante :

- **45 000 € de subvention allouée par l'Agence de l'Eau.** Cette subvention transitera par le Syndicat Mixte, signataire d'un contrat global départemental,
- **119 312 € de subvention allouée par le Département.**

La présente convention s'élève donc à **164 312 €** de subvention.

Je vous saurais gré de bien vouloir me retourner ce document, en trois exemplaires originaux, dûment accompagnés d'un exemplaire de la délibération de votre Assemblée transmise au Représentant de l'Etat vous autorisant la signature de cet acte, ainsi qu'une copie de l'ordre de service, afin qu'il me soit possible de mettre en place le financement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

cordialement,

La Présidente,

Marie-Antoinette METRAL